PC 4 : notice permis



1) La présentation de l’état initial du terrain et de ses abords indiquant, s’il y en a, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de travail des gendarmes, le Cercle Mixte de gendarmerie d’Amiens (caserne Garin, rue d’Elbeuf) a identifié la nécessité de réaménager sa salle de restauration ainsi que la partie production associée.

Les travaux, sujets de la présente demande sont de natures différentes :

>Réhabilitation des surfaces des locaux de productions des repas dans le cadre bâti existant. (locaux code du travail)

>Constructions neuves en extension pour augmenter la superficie des locaux de production et améliorer les conditions de travail du personnel. (locaux code du travail)

Deux extensions sont projetées :

1. Un volume en simple rdc côté jardin pour accueillir une laverie de la vaisselle en fin de service
2. Un volume sur 3 niveaux côté parking pour accueillir des locaux de productions de la cuisine.

1.Extension laverie.





2.extension office côté parking

>Des travaux de création de surface de plancher dans le cadre bâti existant pour augmenter la capacité d'accueil de la salle de restaurant (partie ERP)

>La création d'une passerelle visant à rendre accessible la salle de restaurant aux personnes à mobilité réduite.

>Le remplacement des châssis des zones concernées par les travaux.

La végétation et les éléments paysagers ne sont pas impactés par ces travaux.

2) La présentation du projet, répondant aux six questions suivantes :

• Quel aménagement est prévu pour le terrain ? Vous devez préciser ce qui sera modifié ou supprimé (végétation, murs…) ;

Les travaux s'inscrivent dans un respect du bâti existant. Ils comblent des creux entre corps de bâtiment, se calent sur les lignes de force de la composition du bâtiment des années 70.

La végétation ne sera pas impactée par les travaux.

• Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ? Il faut, à cet endroit, expliquer le choix que vous avez retenu pour l'implantation de la construction ou les constructions projetées.

Extension 1 : côté parking

Le terrain côté parking est un niveau plus bas que le niveau de la cuisine. L'extension se développe donc sur plusieurs niveaux.

1.Premier niveau : sous le volume en extension. Une serrurerie en retrait de l'aplomb des façades délimite une zone technique avec notamment le local déchet :

2.Deuxième niveau : volume construit accueillant les locaux de production.

3.Troisième niveau : pour dissimuler les équipements techniques nécessaires pour la ventilation, et la production de froid de la cuisine, les façades se prolonge pour être alignée avec le volume existant du monte-charge. La ligne de construction correspond au « socle » dans la composition du bâtiment existant.



Extension 2 : côté terrasse du restaurant

L’extension prend place entre deux corps de bâti existant, en lieu et place d’une volume cylindrique accueillant un escalier technique à démolir.

La construction est en simple niveau. La façade s’aligne avec celle de la salle de restaurant attenante.

Comme pour l’extension 1, nous proposons de monter la façade pour dissimuler en partie les installations techniques nécessaires à la ventilation de la salle de restaurant.



Extension 3 : passerelle.

La passerelle relie la place PMR du parking à la terrasse du restaurant en franchissant une zone technique extérieure en contrebas.



• Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ? Il faut, en réponse à cette question, indiquer plus précisément ce qui sera fait dans les parties du terrain les plus proches des terrains voisins et de la voie publique, et donc plus visibles de l'extérieur.

Aucune construction envisagée dans la cadre de cette demande en limite de terrain.

Les clôtures et les aménagements ne sont pas modifiés dans le cadre de cette demande.

• Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ? Vous pouvez simplement indiquer la nature globale des matériaux que vous envisagez d'utiliser pour votre projet (ardoise, verre, bois...). Dans certains secteurs (sites patrimoniaux remarquables...), des règles plus strictes peuvent être prévues. Vous devez préciser la nature des matériaux, leur couleur (RAL), et la façon exacte dont les travaux seront mis en œuvre. Vous devez par exemple préciser s'il s'agit d'ardoise naturelle ou synthétique, de matériau collé, enduit ou agrafé... Renseignez-vous à la mairie.

Toutes les extensions présentent la même matérialité.





Extension 1 : office côté parking

La structure du volume est réalisée en béton armé et se pare d'une tôle métallique nervurée. Cette tôle métallique se réfère à la façade existante en béton architectonique et en assure la continuité tout en proposant une nouvelle image.

Les nouveaux bâtiments s'inscrivent par conséquent en continuité des existants et s'en démarquent par leur matérialité en métal ondulé.

Possibilité de perforation pour la partie haute qui dissimule les édicules techniques de l'office (ventilation).

Le bardage et les châssis vitrés neufs sont en aluminium teinte alu naturel

Extension 2 : côté terrasse du restaurant

La structure du volume est réalisée en béton armé et se pare d'une tôle métallique ondulée. Cette tôle métallique se réfère à la façade existante en béton architectonique et en assure la continuité tout en proposant une nouvelle image.

La construction est en simple niveau. La façade s'aligne avec celle de la salle de restaurant attenante.

Comme pour l'extension 1, nous proposons de monter la façade pour dissimuler en partie les installations techniques nécessaires à la ventilation de la salle de restaurant.

Le bardage et les châssis vitrés neufs sont en aluminium teinte alu naturel

La passerelle :

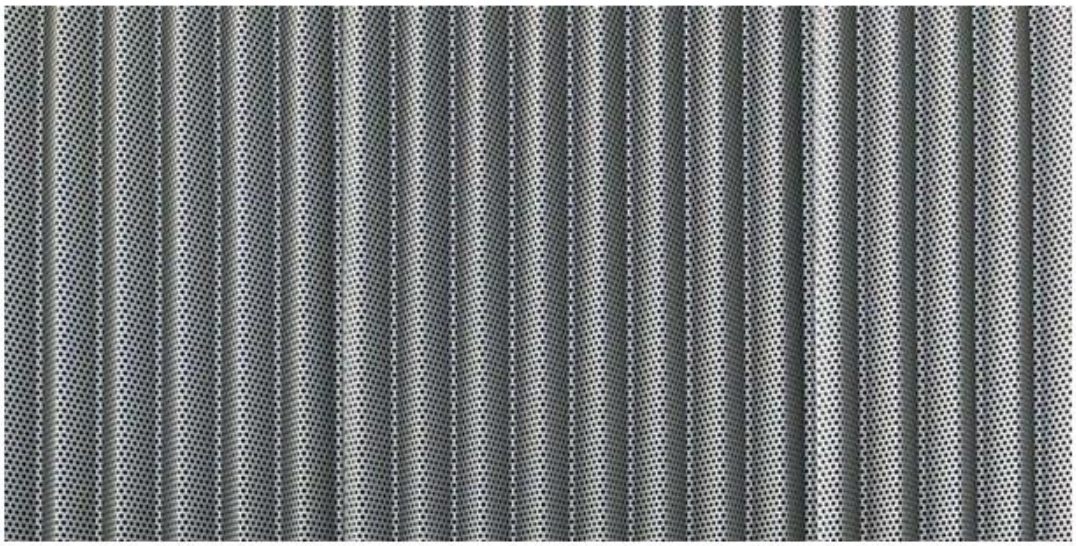
Elle est réalisée en structure métallique, fixée sur des poteaux métalliques et fixée sur la façade existante.

Le garde-corps métallique est réalisé en tôle perforée ondulée posée sur la structure métallique porteuse.

Cette tôle pliée répond au béton architectonique du bâtiment existant – photo ci-dessous.



La façade existante présente des nervures dans les panneaux béton.



Détail tôle pliée métallique perforée en finition extérieure des garde corps de la passerelle.

Dans le cadre de l'amélioration thermique de la salle de restaurant, les châssis donnant sur la terrasse sont remplacés à l'identique avec un vitrage plus performant. L'aspect de la façade ne sera pas modifié par ces travaux.



• Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ? Décrivez ici comment sera aménagé le terrain. En effet, le permis de construire porte à la fois sur le projet de bâtiment et sur l'aménagement de son terrain.

Les espaces libres et les plantations ne sont pas modifiés dans le cadre de cette demande.

• Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ? Décrivez sommairement ces accès.

Les accès au terrain et les aires de stationnement ne sont pas modifiés dans le cadre de cette demande.

PRECISIONS CONCERNANT L'INSTALLATION DE PREFABRIQUES.

Afin de maintenir en place les activités liées à la restauration du personnel logeant et travaillant sur place et compte tenu de l'impossibilité de maintenir cette activité dans les locaux existant, il est nécessaire de passer par la location d'une cuisine et d'une salle de restauration dans des modules préfabriqués.

Les préfabriqués seront installés dans la cour de manœuvre et ne seront pas visibles depuis l'espace public.

Ils seront maintenus sur place pendant le temps des travaux, à savoir 12mois. (article R521-5)

Une annexe est jointe à cette présente demande pour apprécier l'envergure et la l'implantation de cette installation provisoire.

